



« Si je devais siéger aux Jacobins, c'est à côté de Robespierre que j'irais m'asseoir » Jean Jaurès

Dans ce numéro

EDITORIAL par Bernard Vandeplass

Plus qu'un hommage, un simple témoignage

Michel Vovelle est mort le samedi 6 octobre 2018 à Aix-en-Provence, à l'âge de 85 ans.

Je ne reviendrai pas sur le soutien que Michel a apporté à l'ARBR ni sur ses innombrables travaux de recherches historiques sur la Révolution, car notre ami Bruno Decriem, membre du Comité de l'ARBR a rédigé sur notre site un hommage particulièrement riche et émouvant.

Je ne tiens pas non plus à réécrire un énième hommage à un homme qui restera toujours présent, pour l'ARBR et moi-même, comme l'Histoire de Robespierre et de la Révolution française demeure en nous.

Cependant, ce n'est pas sans émotion que je soumetts à votre jugement cet éditorial consacré à Michel Vovelle, car aujourd'hui, je ressens avec beaucoup de tristesse son absence.

Ma thèse, en effet, je ne l'aurais certes pas entreprise sans l'incitation initiale de mon maître Philippe Vigier; et je ne l'aurais pas menée à terme sans les encouragements et les conseils de Michel Vovelle.

Tout mon parcours d'historien a été marqué par son enseignement et sa personnalité. Michel Vovelle savait rendre simple les questions compliquées. Il savait recevoir les jeunes étudiants qui travaillaient sur la Révolution française, même s'il n'en était pas le directeur de thèse. Il était toujours à l'écoute.

Son érudition était immense, pour preuve, lorsque j'arrivais dans son bureau avec une somme de questions précises sur mon sujet de thèse : « le Cantal, étude politique, économique et sociale de 1789 à 1852 », il était capable, toujours avec le sourire, avec bienveillance et simplicité, d'apporter des réponses précises à mes interrogations. Il livrait ses réflexions, son savoir au simple étudiant que j'étais. Historien rigoureux, affamé d'archives, il n'en était pas moins un citoyen qui ne cacha jamais ses engagements radicaux pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Je me souviens également d'une rencontre à la fête de l'Humanité au stand des éditions Messidor : l'homme était identique à lui-même, accessible, n'hésitant pas à

Page 2 : retour sur la conférence de JP Jessenne

Page 3 : résumé de la conférence de Hervé Leuwers

Pages 4-5 : la domination montagnarde à Villefranche de Rouergue

Page 5 : Le comité directeur de l'ARBR

Page 6 : le 1er congrès des associations amies de la R.F.

Page 7 : Rencontre avec le responsable patrimoine de la ville d'Arras

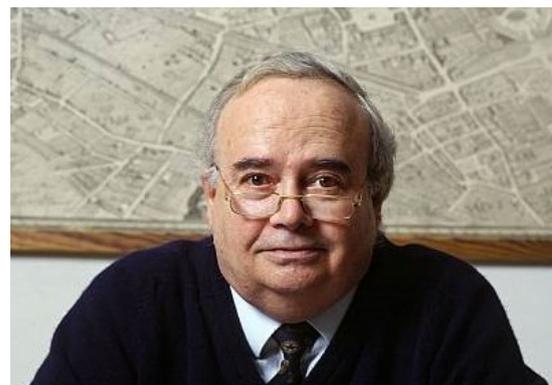
Comment la Révolution a changé le système des mesures

Page 8 : sortie cinéma : Un peuple et son roi

converser d'homme à homme si j'ose dire, des problèmes de société, de notre temps. Toujours à l'écoute du monde et de son temps, Michel Vovelle, « maître de l'Histoire de la Révolution française » ne se plaignait pas du temps passé avec nous.

Il laisse un grand vide : universitaire reconnu, il a consacré sa carrière à l'époque révolutionnaire. Auteur d'une œuvre monumentale, véritable historien des mentalités, des émotions politiques, des images de 1789, Michel Vovelle laisse un héritage considérable.

Plus encore que les figures du pédagogue et du grand historien qu'il était, c'est la mémoire de l'homme lui-même que je voudrais que l'on n'oublie jamais. Il reste, j'en suis certain, pour toujours notre maître à tous de l'Histoire de la Révolution française.



Retour sur la conférence de Jean-Pierre Jessenne du 6 octobre 2018

Jean Pierre Jessenne a commencé sa conférence en mettant l'accent sur les choix faits par le régime napoléonien qui succédait à la période révolutionnaire en s'en distinguant par le souci d'encadrer par la loi, et notamment le code civil, le droit à la propriété privée.

Interrogé sur la question du devenir des terrains communaux propriété collective que la Révolution avait remis à la disposition des communautés d'habitants il a rangé la question au compte des équivoques du régime. Au-delà des principes affichés, le régime napoléonien a laissé en l'état le mode gestion définis précédemment par les approches successives qu'en avaient fait les hommes de la Révolution.

Dans sa réponse Jean Pierre Jessenne a mis l'accent sur le souci du législateur révolutionnaire de naviguer entre mise en place d'une nouvelle législation et besoins et demande locales, notamment des municipalités, dont les résultats n'ont pas été remis cause par la suite mais ont été entérinés par le pouvoir napoléonien.

Dans la discussion qui s'en est suivi la question a été élargie à celle du devenir des forêts et des droits de chasse dont l'origine et l'évolution du droit peut se rattacher à des préoccupations du même ordre

Faute d'études fouillées sur le sujet, il serait intéressant de pousser plus loin l'étude de l'impact de ce mode de jouissance à l'origine de la

subsistance de générations de petites gens du cours du XIX et encore au cours du XXe siècle. Dans quelle mesure le partage pour la mise en culture des parts de marais et autres portions ménagères a-t-il pu intervenir dans la question des subsistances en milieu rural ? Dans quelle mesure cet aspect pourrait-il avoir alimenté la légère embellie des conditions de vie pointée par JP Jessenne?

Avis aux amis universitaires et historiens locaux intéressés à l'étude d'un sujet éminemment révolutionnaire puisqu'il tient à un transfert de moyens de production.

Faut-il rappeler que déjà dans son adresse à la Nation artésienne, Robespierre prit vigoureusement position en faveur des intérêts des habitants des campagnes. Exclus de toute représentation dans les instances dirigeantes, les communautés s'étaient vues spoliées par la rétrocession au seigneur au nom du droit de triage, d'une partie des biens communaux ce qui avait suscité bien des colères et provoqué de vaines résistances.

Conformément à la réforme des abus auxquels le roi invitait les Etats Généraux du royaume à procéder, avec Augustin et ses cousins de Carvin et Meurchin Robespierre reprendra ce thème dans sa campagne (). Dès 1790, à la suite de l'abolition des privilèges, il participera à la restitution aux communes de ces biens usurpés et par la suite continuera à s'engager dans la transformation du mode de gestion de ces biens, ce qui mériterait à notre sens un étude approfondie.*

*(*1) La petite histoire de la rédaction des cahiers de doléances a surtout retenu le cahier de doléances des savetiers mineurs d'Arras et aussi la*

polémique autour de Languillette. Ce faisant se trouve occulté dans cette campagne qui dura plusieurs semaines, l'engagement de Robespierre en faveur des habitants des campagnes, question essentielle dans une Province rurale d'une France rurale

*(*2) Qualifiée de «cabale» par ses détracteurs, l'appel au soutien de la candidature de Robespierre relève plus de l'idéologie que du fait d'histoire que d'ailleurs rien ne vient corroborer. Orchestrée par une assertion de Proyart, l'anecdote des petits papiers soi-disant mis dans la main des électeurs des campagnes pour engager ceux-ci à porter leurs suffrages sur le nom de Robespierre qui aurait peiné à se faire élire, ne tient pas bien. Louis Jacob fait remarquer que parvenu du moment de la désignation de Robespierre au poste de député, celui-ci était seul candidat.*

Arsène Duquesne

Un résumé de la conférence écrit par JP Jessenne est disponible sur notre site



Erratum

Dans le n° 104 de l'Incorruptible, une malencontreuse erreur s'est glissée dans l'article « la destinée des invités au mariage de Camille et Lucile Desmoulins ». Il est en effet écrit que Jérôme Pétion a été guillotiné avec Robespierre le 28 juillet 1794. Rétablissons la vérité historique : après avoir passé l'hiver dans une prison de Saint-Emilion, il réussit à s'enfuir avec un petit groupe de proscrits girondins. Ils furent tous repris et guillotonnés, ou se sont donnés la mort comme Pétion le 18 juin 1794.

L'Empire et l'héritage républicain de la Révolution

résumé de la conférence de Hervé Leuwers du 19 mai 2018

Dès le règne de Napoléon Ier, deux conceptions de l'Empire coexistent. D'un côté, il y a celle de ce garçon boulanger de Creil qui, en 1805, est arrêté pour avoir lancé à un membre de la Légion d'honneur « qu'il tenait le parti d'un gueux et d'un voleur de république » ; de l'autre, il y a Mme de Staël, qui voit en Napoléon un « Robespierre à cheval »... Ces regards contrastés posent la question de la persistance de l'idée républicaine dans le Consulat, puis l'Empire. Elle recule, c'est évident, mais s'efface-t-elle totalement ?

L'incertitude commence avec l'entrée dans le Consulat : pour Hugues Destrem, ancien membre de l'Assemblée législative, puis du Conseil des Cinq-Cents, c'est une trahison de l'héritage républicain ; pour Stanislas Girardin, lui aussi ancien député à la Législative, c'est une chance pour une république menacée ; pour l'abbé Bernier, enfin, c'est la promesse d'une prochaine restauration. Il est vrai que cette nouvelle république cultive l'ambiguïté ; Alphonse Aulard l'a qualifiée de plébiscitaire, « parce que l'exercice de la souveraineté nationale y fut borné à un plébiscite au suffrage universel », et que l'essentiel du pouvoir y était détenu par le Premier Consul. « La première circonstance dont on est frappé en examinant cette constitution, écrit Necker en 1802, c'est que, dans un gouvernement intitulé républicain, aucune portion des pouvoirs politiques, aucune, réelle, n'a été confiée à la nation ». Il s'agit de finir la Révolution et de stabiliser le régime nouveau, au besoin en restreignant certaines libertés ; symboliquement, les fêtes de l'anniversaire de la République en l'an IX (septembre 1800) mettent simultanément à l'honneur Turenne, le maréchal de Louis XIV dont les restes sont transférés aux Invalides, et Kléber et Desaix, deux généraux républicains récemment décédés pour lesquels commence à s'élever un monument

commémoratif.

Très vite, dès 1802 et le Consulat à vie, une tentation monarchique se laisse apercevoir. Autour de Bonaparte, les bottes s'effacent devant les souliers à boucles, les pantalons devant les bas de soie, les sabres devant les épées de parade. Plus encore, la Légion d'honneur est officiellement fondée pour substituer la distinction des civils et des militaires méritants aux « distinctions nobiliaires » et instituer dans la société des « intermédiaires » qui encourageront le respect et le service de l'État, le sens de l'effort, le don de soi. Cette Légion inquiète cependant ; même si elle n'est pas un « ordre », même si elle ne distingue pas ses grands officiers, commandants, officiers et légionnaires par une décoration (introduite en 1804), ne menace-t-elle pas le principe d'égalité ? Ne menace-t-elle pas également l'idée de république ?

Un nouveau pas est franchi en 1804, avec la création d'un Empire que l'on présente pourtant comme destiné à sauver la république. La nouvelle constitution précise : « Le gouvernement de la République est confié à un empereur, qui prend le titre d'empereur des Français » (18 mai 1804 – 28 floréal an XII). C'est le début d'un effacement progressif de la référence républicaine. Dès l'entrée dans l'Empire, dans la correspondance officielle du chef de l'Etat, l'appellation « citoyen » est remplacée par « Monsieur ». A compter du 1^{er} janvier 1806, le calendrier grégorien entre de nouveau en usage et, le mois suivant, un nouvel agenda festif s'organise autour du 15 août, jour anniversaire de Napoléon transformé en fête du « rétablissement de la religion catholique en France », et du premier dimanche du mois de décembre, anniversaire du sacre et de la victoire d'Austerlitz. Deux ans plus tard, l'empereur rétablit une hiérarchie complète de titres nobiliaires. En 1810, cette fois, il épouse la fille de

Marie-Antoinette, Marie-Louise, âgée de 18 ans. Est-ce à dire que l'idée républicaine est définitivement effacée ? Probablement pas. Aux yeux de l'Europe, la France impériale reste la fille de la Révolution...

Après la campagne de France de 1814, l'Empire s'effondre ; le 2 avril 1814, le Sénat proclame la déchéance de Napoléon ; le 6, ce dernier abdique sans condition à Fontainebleau. L'année suivante, les Cent-Jours paraissent cependant réactiver l'espoir dans les conquêtes de la Révolution : l'abolition de la « féodalité », des dîmes, des privilèges... Beaucoup vivent 1815 comme un nouveau 1789. Même l'empereur semble se souvenir de la Révolution. Il se fait libéral, supprime la censure, interdit la traite des esclaves, fait adopter un « Acte additionnel aux constitutions de l'Empire »... Quelques jours après Waterloo, Napoléon est cependant contraint à l'abdication.

En 1815, l'ambiguïté de l'Empire apparaît en toute clarté. Malgré l'ambition monarchique de Napoléon, l'Empire n'a pu totalement rompre avec la Révolution. La souveraineté nationale, le droit de suffrage, les biens nationaux ou le drapeau tricolore sont là pour faire le lien avec les années 1790 ; et quand le danger d'un retour en arrière se précise, les principes républicains se ravivent, comme en 1815. Pour l'Europe des princes, de plus, la France de l'Empire est encore celle de la Révolution. La « loi d'amnistie » de janvier 1816 exclut ainsi « à perpétuité » du royaume les membres de la famille Bonaparte et tous les régicides qui ont manifesté leur appui à « l'usurpateur », ou en votant l'acte additionnel, ou en acceptant des fonctions publiques. Quelques jours plus tard, le 19 janvier, une loi ordonne un deuil général pour le 21 janvier et l'édification d'un monument expiatoire en l'honneur du roi-martyr.

Hervé Leuwers

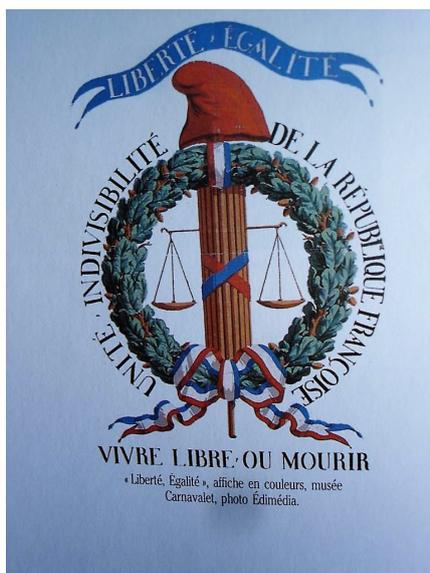
LA REVOLUTION EN PROVINCE

Un temps court de domination Montagnarde à Villefranche-de-Rouergue

Pendant une année la Montagne exerce sa domination, avec l'appui des votes de la Plaine. Au péril intérieur et extérieur, elle réplique par un régime rigoureux. Dans l'été 1793, la République française semble au bord de l'abîme. Un régime de guerre provisoire extra-constitutionnel, comme l'indique le décret du 10 octobre 1793, est mis en place. Il touchera l'ensemble du territoire avec plus ou moins d'intensité, selon les lieux et populations et selon les médiateurs que sont les représentants du peuple. Comme le souligne Michel Biard : les représentants « loin de n'agir que dans le sens Paris-Province, ils sont des médiateurs entre le peuple et ses élus, savent se transformer en arbitres du local comme observateurs attentifs au microscopique, n'hésitent pas à appliquer la loi avec l'intelligence de l'interprète plus que du simple agent... » Porteurs de mesures exceptionnelles dans des circonstances exceptionnelles, les révolutionnaires agissent et réagissent. Saint-Just écrit dans son rapport du 10 octobre 1793 : « Dans les circonstances où se trouve la République, la Constitution ne peut être établie ; on l'immolerait par elle-même. Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer... Il n'y a point de prospérité à espérer tant qu'un ennemi de la liberté respirera... Depuis que le peuple français a manifesté sa volonté, tout ce qui lui est opposé est hors le souverain : tout ce qui est hors le souverain est ennemi... Entre le peuple et ses ennemis, il n'y a plus rien de commun que le glaive. » Robespierre poursuit le 25 décembre 1793 : « La théorie du gouvernement révolutionnaire est aussi neuve que la révolution qui l'a amené. Il ne faut pas la chercher dans les livres des écrivains politiques... Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République ; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder. La révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis ; la Constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible. »

A Villefranche-de-Rouergue, un Comité révolutionnaire (ou Comité de surveillance) est organisé par Taillefer représentant du peuple dans le département de l'Aveyron durant cette période. Il est organisé le 24 octobre 1793, lors de son passage dans la ville. Dans ce Comité de 10 membres,

Taillefer appelle les plus ardents Montagnards. Il a voulu assurer la domination montagnarde dans un département ou la Gironde était puissante. Pour cela il exclut les éléments Girondins des administrations. Des le 13 novembre 1793, le Conseil de la commune de Villefranche est épuré. Les Montagnards de Villefranche dominant dès lors la commune et envoient une adresse à la Convention nationale. Le citoyen Bach, officier municipal, se charge de la rédaction de celle-ci. Le Conseil assemblé en séance publique adopte l'adresse qui est transcrite au registre puis imprimée et envoyée à la Convention nationale. On peut lire :



« Citoyen législateur,

Les éloges n'entrent point dans le langage des républicains, les faits parlent. La liberté triomphe, le règne de l'égalité s'établit et se propage sur les débris des trônes. Cette étonnante révolution est votre ouvrage... Inutilement le dernier de nos tyrans aurait péri sur l'échafaud ; en vain sa femme aurait vu ses jours tranchés par le glaive de la loi ; en vain les factieux renfermés dans votre sein auraient payé de leurs complots abominables ; en vain des généraux perfides auraient succombé accablés sous leur propre trahison ; la vengeance nationale n'est pas encore satisfaite ; quelques gouttes de sang impur peuvent-elles être comparées avec les torrents de sang que les enfants de la patrie ont répandu pour la plus juste des causes ; le coup qui a fait tomber quelques têtes factieuses, a-t-il encore rétabli

l'harmonie dans toutes les parties de la République ! Non législateurs, l'aristocratie quoiqu'atterrée, espère encore se relever avec plus d'audace et de fierté. Ne donnons pas à nos ennemis le temps de se reconnaître ; exerçons la plus juste des vengeances ; plus de composition ; qu'une fausse pitié ne nous fasse pas perdre le fruit de la victoire ; n'oublions pas que le dernier sentiment des traîtres était un sentiment de vengeance et de proscription ; n'oublions pas que l'atrocité de leurs complots s'est surtout manifestée lorsque la hache des lois est allée frapper leurs têtes coupables.

Mais qui doit consolider le règne des lois ? qui doit éterniser la liberté et l'égalité, c'est vous, augustes législateurs, qui siégez sur la montagne sainte ; vous qui d'une main ferme, avez saisi les rênes du gouvernement ; vous qui tenez en mains, le fil de toutes les trames, de toutes les conspirations ; vous qui avez la volonté, ainsi que la puissance de les déjouer, et d'en punir les coupables auteurs ; c'est par vous, par vos impulsions énergiques, que les rebelles de la Vendée sont dispersés ; par vous, les départements fédéralistes sont subjugués ; par vous, par votre impulsion, les soldats de la liberté foudroyant les nombreuses cohortes de puissances coalisées... Depuis ces jours à jamais mémorables, où votre énergie proscrivit les têtes des factieux qui, renfermés dans le sein de la Convention, entravaient la marche de la Révolution, nous comptons nos jours par nos succès. Poursuivez donc votre glorieuse carrière ; ne laissez pas votre ouvrage imparfait. Celui qui a planté l'arbre de la liberté, doit en étendre et faire fructifier les rameaux... Nous jurons soumission aux lois, adhésion à tous vos décrets. Le peuple veut la liberté, il ne peut être heureux que sous le règne de l'égalité... »

Cette adresse est une véritable profession de foi patriotique et d'adhésion à la Convention dominée par les Montagnards. La rédaction de cette adresse émane d'un Montagnard de Villefranche, elle n'est donc pas neutre ! La commune suit les changements qui ont eu lieu à la Capitale. Est-elle sincère ? On peut le croire, car les administrations ont été épurées des révolutionnaires proches des girondins. Que pense le peuple ?

(suite p.5)

(Les références peuvent être fournies sur demande)

Suite de la page 4

Pendant toute la période du 24 octobre 1793 jusqu'au 5 nivôse an II, date de sa dissolution, c'est en fait le Comité qui gouverne réellement à Villefranche-de-Rouergue. La municipalité approuve et suit les directives du Comité. Comment fonctionne le Comité ?

Celui-ci se réunit tous les jours matin et soir. La séance du matin commence vers 8 ou 9 heures et se prolonge souvent jusqu'à une heure. Celle du soir commence vers 3 heures et on siège jusqu'à 8 heures. Le comité vise, accorde ou refuse les certificats de civisme, contrôle la caisse révolutionnaire créée pour payer et entretenir l'armée révolutionnaire. Il reçoit les dénonciations, fait rechercher les prêtres réfractaires, dresse la liste des suspects, rédige les actes d'accusations, il fait des recherches, appose les scellés sur les papiers des suspects, fait incarcérer les plus compromis, les réfractaires, il fait des inventaires de l'argenterie des églises et des couvents. Après inventaire, il fait porter les objets à la fonderie de Toulouse ou de Montauban. L'activité du Comité s'étend à la ville et dans tout le district. Le Comité examine avec attention certaines demandes de mises en liberté.

En fait, son activité est immense. Il use de la force armée contre les municipalités suspectes. Il taxe les riches, nomme des commissaires pour l'emprunt forcé; 204 reclus sont obligés de payer une taxe révolutionnaire.

Il s'occupe aussi de l'instruction populaire. Le 26 septembre 1793, le Conseil municipal décide sur sa proposition d'entendre les instituteurs et institutrices afin qu'ils fassent leurs preuves. Le 18 brumaire le Comité s'occupe de nommer quatre instituteurs

au collège et il les choisit parmi les meilleurs sans culottes.

Le Comité s'occupe également des subsistances qui restent une préoccupation majeure à Villefranche, comme le montre le registre des délibérations du Conseil sous l'impulsion du Comité de surveillance. Toujours sous ses recommandations, la municipalité prend, le 26 octobre 1793, un arrêté qui demande la surveillance des contre-révolutionnaires et des étrangers. D'ailleurs, la municipalité est invitée à redoubler de vigilance.

Le 5 nivôse, le Comité Taillefer est dissous par application de la loi du 14 frimaire an II sur le gouvernement révolutionnaire.

Rentré à la Convention, il fait approuver ses opérations le 3 frimaire (23 novembre 1793). Taillefer, sans prendre la défense de Robespierre, se montre opposé au 9 thermidor et, dès le 26 (13 août), il déclare que l'aristocratie se glisse dans les sections pour s'emparer du mouvement et demande que toutes les dénonciations soient portées au Comité de sûreté générale pour y être examinées.

Taillefer, comme un grand nombre de représentants du peuple a fait preuve d'efficacité dans son action. Composant avec le pouvoir local, il sait s'entourer des éléments les plus révolutionnaires tout en limitant les sanctions envers « les fédéralistes et modérés » de la région. Il faut donc se garder de simplifier et d'imaginer une gigantesque purge des missionnaires de la République lorsqu'ils arrivent dans les départements. Taillefer en est un exemple : il réorganise les administrations locales et surtout il oeuvre essentiellement dans les domaines de soutien à la nation en

guerre. Subsistances, réquisitions et inventaires, suspects, instructions publics, emprunt forcé et taxation des plus riches sont les domaines de prédilection de Taillefer.

Pour conclure, je reprends une citation de Michel Biard dans sa conclusion de son ouvrage sur les Missionnaires de la République. Elle illustre parfaitement bien le rôle et la place du représentant Taillefer en Aveyron notamment à Villefranche-de-Rouergue.

« J'ose vous dire que ma présence dans ce département, même quand j'y resterais oisif, ne laisserait pas d'y produire quelques effets. Vous savez que les décrets de la Convention restent trop longtemps sans exécution, et pouvez-vous penser que les arrêtés des représentants du peuple n'auraient pas le même sort, s'ils n'étaient pas là pour les faire exécuter et pour en imposer aux autorités constituées et même aux comités révolutionnaires ? Ce n'est pas l'amour du proconsulat qui me fait persister dans ma première opinion, qu'un député montagnard dans chaque département, faisant marcher la Révolution sous les ordres du comité de Salut public, avancerait de plus de six mois le terme de la Révolution. (par Roux-Fazillac le 23 novembre 1793). »

Taillefer est bien un intermédiaire entre Paris et le département de l'Aveyron. En tant que Missionnaire de la République, il joue également un rôle fondamental dans la vie politique locale, il est bien un rouage majeur, oeuvrant pour la République Française.

Bernard Vandeplass

Le Comité Directeur de l'A.R.B.R. (élu lors de l'AG du 2 juin)

Le bureau :

Alcide Carton, Président - adh 1996

(Inspecteur Education Nationale - retraité)

Bernard Vandeplass, vice-président—adh 2011 (professeur HG Docteur en Histoire Contemporaine)

Olivier Duquesnoy, Trésorier - adh 1998 (Administrateur des finances publiques honoraire)

Jean-Claude Martinage, trésorier adjoint chargé des cotisations, responsable de la bibliothèque, adh 2001 (directeur d'école élémentaire - retraité)

Etienne Simeone, chargé des publications adh 2003 (instituteur - retraité)

Jacqueline Cardile-Mozet, adh 2014 resp. de la communication (retraîtée finances publiques)

Gérard Raux, adh 2008 relations avec l'administration (retraité fonction publique territoriale)

Marie-Hélène Raux, adh 2008 relations avec l'administration (retraîtée fonction publique d'état)

Yves Adam, secrétaire - adh 2008

(Principal de collège retraité)

Autres membres du Comité :

Liliane Brett—adh 1991 (bibliothécaire retraitée)

Anne-Marie Coustou - adh 2011 (professeur HG - retraitée)

Frédéric Crucifix - adh 2015 (comptable)

René Debarge - adh 1987 (commerçant - retraité)

Clément Debusschere - adh 2016 (Responsable de projet prévention au Conseil Régional Hauts de France)

Bruno Decriem - adh. 1987 (professeur Histoire-Géographie)

Françoise Dellac - adh 2004 (professeur d'allemand - retraitée)

Arsène Duquesne - adh 1987 (retraité fonction publique)

Florent Héricher - adh 2015 (agent commercial)

Etudiant en histoire de la révolution

Maurice Lardé - adh 2003 (retraité Cie des Eaux)

Suzanne Levin - adh 2010 (doctorante en histoire moderne)

Elisabeth Mayeur - adh 2004 (Assistante spécialisée dialogue social et prévention au Centre des monuments nationaux)

Michel Persoons—adh 2017 (cadre administratif, retraité)

Margaret Trefert - adh 2015 (commerçante - retraitée)

LES ASSOCIATIONS AMIES

Le premier Congrès des sociétés amies de la Révolution française s'est déroulé le samedi 22 septembre à IVRY sur Seine, salle Robespierre. Il a réuni près de 100 personnes, parmi lesquelles les représentants de 14 associations.

La date du 22 septembre n'est pas anodine, puisqu'elle commémore le 1er jour de l'an I de la République : le 22 septembre 1792.

Hervé LEUWERS, Président de la Société des études robespierristes, et Philippe BOUYSSOU, Maire d'IVRY, accueillent les Congressistes, et H.LEUWERS insiste sur les 3 dimensions de cette manifestation : Mémoire, Citoyenneté et Fête, l'aspect festif étant porté par l'association Carmagnole Liberté, et la couleur de leurs costumes.

Les Congressistes assistent à une **1ère table ronde**, sur le thème "**Associations et transmission de la Mémoire de la Révolution**", Serge ABERDAM (SER) jouant le rôle de modérateur.

C'est l'occasion pour l'Association des Amis de BABEUF (Michel AURIGNY), L'Association Condorcet (Micheline BLANGY), l'AMRID (Daniel SOMOGYI), l'ARBR (Alcide CARTON), et CARMAGNOLE Liberté (Alain NICE) de s'exprimer et de relater l'action de leurs associations respectives.

L'Association BABEUF, a été fondée il y a 25 ans à ST QUENTIN. Une exposition itinérante de 13 affiches retraçant les étapes de la vie de BABEUF tourne dans les Collèges et Lycées.

La Maison natale de CONDORCET, située à RIBEMONT (Aisne), propriété de la ville depuis 1989, sert de support aux actions réalisées par l'Association du même nom.

L'AMRID, Association Maximilien ROBESPIERRE pour l'Idéal Démocratique, a été créée peu après l'ARBR, en 1988.

Alcide CARTON, Président de l'ARBR, prend la parole pour présenter l'association et ses actions, et déplorer le manque de moyens attribués, ou plutôt non attribués par toutes les structures territoriales.

La **2e table ronde**, interroge d'autres participants sur « **les représentations de la Révolution** », avec Annie DUPRAT (SER, Université Cergy Pontoise) comme modératrice.

Pour le cinéaste Pierre SCHOELLER, dont le dernier film "*Un peuple et son Roi*", (après "*L'exercice de l'Etat*" et "*Versailles*"), sera en salles la semaine suivante, c'est plutôt l'image de la Bastille qui vient en premier, mais aussi celle des "cérémoniels" du Roi.

Paul CHOPELIN (SER, Université Lyon 3), estime que la représentation de la Révolution en BD, c'est la guillotine.

En littérature, Laurent BRASSART (SER Université de Lille), constate que la violence populaire par la parole, qui traduit la réappropriation du politique par le peuple, est la réponse au langage des dominants.

Antoine RESCHE, youtubeur, ("*History*") pense qu'en jeux vidéos, le langage politique est assez audacieux, et, de même que dans les films, les représentations en costumes apportent de la cohérence.

Annie DUPRAT parle d'une fascination du public pour les costumes. Pour elle, la représentation de la Révolution est celle d'une foule : "les individus veulent leurs droits, ils se politisent et deviennent une foule agissante".

L'après midi commence avec une **nouvelle table ronde** intitulée "**Un réseau de sociétés amies de la Révolution... Pour quoi faire ?**", où Hervé LEUWERS est en position de modérateur.

Philippe GALLET, représente l'Association Camille DESMOULINS, créée en 2001 à GUISE, ville natale de ce révolutionnaire. Petite association d'une trentaine d'adhérents, avec très peu de moyens. Pour lui, avec les autres associations, l'essentiel est de mettre en commun les idées; il suggère une association "chapeau" pour les regrouper, et un Congrès tous les 2 ans.

Anne QUENNEDEY, présente brièvement l'Association ST JUST à BLERANCOURT, créée en 1985, pour sauver la maison de ST JUST. En plus, elle développe une activité d'achats de manuscrits (de ST JUST) et propose de sensibiliser les sociétés amies, à ces achats. Il existe un réseau de Maisons d'écrivains, c'est une bonne structure, pourquoi ne pas créer un réseau de Maisons de Révolutionnaires ?

Daniel JOUTEUX, de la Société des amis de la Révolution française, Club René LEVASSEUR de la Sarthe, estime qu'il faudrait une Commission formée des représentants des sociétés amies, afin de d'élaborer un projet d'association "chapeau".

Jean Marc SCHIAPPA, de l'association BABEUF, doute qu'une association "chapeau" soit vraiment nécessaire, la SER réalisant déjà ce rôle...

Bernard VANDEPLAS, vice président de l'ARBR définit 7 objectifs:

- Assurer des rapports réguliers avec les sociétés amies de la Révolution française
- Eclairer les citoyens
- Propager les principes républicains, d'une République démocratique et sociale
- Instruire tous les citoyens sensibles ou non aux idéaux révolutionnaires
- Les sociétés amies de la Révolution française doivent être d'abord une école civique, gratuite, ouverte à tous, jeunes et moins jeunes, étudiants ou non
- Nous ne sommes pas dans le champ du pouvoir, et tenons à garder notre indépendance
- Il faudrait amener les citoyens sur le terrain de l'histoire, mais aussi sur celui de la vie civique, de l'engagement et de la réflexion, sur les valeurs humanistes de la Révolution française.

Hervé LEUWERS reconnaît que nous avons tous la volonté de travailler ensemble. Il résume en 4 thèmes :

- se connaître et échanger, garder le lien;
- réaliser des opérations communes: colloques ...etc
- veiller à la place de la Révolution dans l'espace public (noms des rues...)
- mutualiser les savoir faire, avoir une expertise commune.

Le Congrès se termine par la projection, en avant première, de la nouvelle version du film "**ROBESPIERRE**" d'Hervé PERNOT, puis par un dernier débat sur ROBESPIERRE et sa perception dans notre société, auquel participe le Député de Seine St Denis, Alexis CORBIERES.

La journée a été riche, intense et pleine de promesses pour l'avenir.

Jacqueline Cardile

L'ARBR A RENCONTRÉ LE NOUVEAU RESPONSABLE DU PATRIMOINE AUPRÈS DU MAIRE D'ARRAS

Le 30 septembre dernier nous avons rencontré Laurent Wiart, chargé de mission pour le patrimoine à la mairie d'Arras. Trois points qui nous tenaient à cœur ont été abordés :

Le devenir de l'aménagement de la « Maison de Robespierre » : M. Wiart nous a annoncé l'inscription dans la convention « Cœur de ville » avec l'État d'un investissement global de 900 000€ comprenant la mise en conformité des lieux et l'ensemble de la numérisation du projet d'accompagnement pédagogique, dont la réalisation a été confiée aux historiens Guillaume Mazaud et Hervé Leuwers. Finalisation 2021. Les trois aspects que nous souhaitions voir illustrés, le Robespierre arrageois, la période révolutionnaire, l'après-Robespierre en constituent l'ossature.

Nous avons aussi regretté de ne pas avoir été associés encore aux travaux du comité scientifique comme il avait été promis.

Et nous avons ensuite évoqué la **mise à disposition des différents documents iconographiques** dont nous disposons, en particulier les legs de Philippe de Carbonnières et le très beau portrait don du peintre belge Roger Somville, membre de l'ARBR, afin d'améliorer l'accueil actuel. Laurent Wiart a porté intérêt à notre proposition. Reste à résoudre quelques problèmes techniques.

L'accueil à la médiathèque d'Arras du fonds de livres de l'ARBR et son accès au public : aujourd'hui notre fonds de

800 ouvrages n'est plus accessible à la bibliothèque de Saint-Laurent-Blangy. Il a été convenu d'en préciser l'inventaire dans la perspective d'une convention de mise à disposition à la médiathèque d'Arras dans la salle du patrimoine et accessible à partir de la plateforme du réseau des bibliothèques de l'agglomération. Le travail de recensement est engagé. Enfin notre fonds retrouvera son utilité.

La réimpression de la brochure disponible à l'office de tourisme « Sur les pas de Robespierre » : L'office de tourisme prendra à charge la réimpression telle quelle de la brochure réalisée par notre ami Lescureux. L'ARBR avait payé la moitié de la première.

L'ARBR se satisfait de l'évolution des relations avec la municipalité auprès de laquelle nous avons gagné en confiance et en respect.

Aussi nous envisageons pour 2020, avec les associations amies de la révolution de tenir notre **prochain congrès dans la ville natale de Robespierre**. Sans doute pourrions-nous à ce moment-là montrer le chemin parcouru et le résultat de l'opiniâtreté de l'ARBR.



ECLAIRAGE

Comment la Révolution française a changé le système des mesures

Le système des poids et mesures est devenu universel. Ce système constitue un des héritages fondamentaux de la Révolution française. Les motivations des révolutionnaires ont été le fer de lance de cette « révolution ». La volonté est donc une des caractéristiques majeures du changement. Mais l'enracinement de ce système n'a été possible que par l'énorme complexité des systèmes de l'Ancien régime. Une révolution dans ce domaine était nécessaire, dans une société où les échanges, le commerce ... s'accroissent considérablement. La Révolution française a donc permis une uniformisation essentielle « qui puisse convenir à tous les peuples » !

Quelles sont les motivations qui ont abouti à l'instauration d'un nouveau système de poids et mesures ?

La lettre lue le 26 mars 1791 lors de la séance de l'Assemblée constituante, le décret du 1er août 1793 établissant le mètre comme unité de mesure et la loi du 7 avril 1795 nous apportent des éléments de réponses.

Condorcet, à la naissance d'une mesure universelle a lu à l'Assemblée « *L'Académie des sciences m'a chargé d'avoir l'honneur de vous présenter un rapport sur le choix d'une unité de mesure... L'académie a cherché à exclure toute condition arbitraire, tout ce qui pourrait faire soupçonner l'influence d'un intérêt particulier à la France... Elle a voulu en un mot que si les principes et les détails de cette opération pouvaient*

passer seuls à la postérité, il fût impossible de deviner par quelle nation elle a été exécutée... Choisir un système qui puisse convenir à tous les peuples... que l'Académie ... a cru qu'une grande opération qui annoncerait le zèle éclairé de l'Assemblée nationale pour l'accroissement des lumières et le progrès et la fraternité des peuples ne serait pas indigne d'être accueillis par elle. »

Quelques années plus tard, la Convention affirme que le mètre est à l'origine d'un nouveau système de poids et de mesure. Prieur, nous le rapporte le 1er mars 1795 : « *Comment les amis de l'égalité pourraient-ils souffrir des mesures qui conservent encore le souvenir du honteux servage féodal et quelle contradiction n'est-ce pas pour les républicains d'évaluer leur champ avec l'arpent royal, ou de manier une toise, un pied de roi... ? »*

La loi du 7 avril 1795 stipule : « *Il n'y aura qu'un seul étalon des poids et mesures pour toute la France : ce sera une règle de platine sur laquelle sera tracé le mètre, qui a été adopté pour l'unité fondamentale de tout le système de mesure. »*

Le système des poids et mesures est bien l'un des héritages de la Révolution qu'il ne faut pas oublier !

Bernard Vandeplass

Paris, 1er août 1793

L'arbitraire dans le domaine est supprimé : aune, toise, pied et brasse n'auront plus cours. Ou encore la perche, la lieue, l'arpent, le journal, la vergée, qui varient d'une région à l'autre. Désormais la mesure linéaire de base est le mètre, soit la dix-millionième partie du quart du méridien.

Deux règles de marbre sont encore visibles à Paris. Ci-contre le Mètre étalon par Chalgrin, au 36, rue de Vaugirard, Paris, 6^e (marbre et laiton)



SORTIE CINEMA

« UN PEUPLE ET SON ROI » : DE QUOI ANIMER DES DISCUSSIONS ENFLAMMÉES MAIS SURTOUT, A VOTRE TOUR, COUREZ LE VOIR SANS TARDER

Quatre avis sur le film...

« Un peuple et son roi » m'a plutôt laissé sur une agréable sensation malgré quelques réserves que j'exposerais ci-dessous. Intéressant car effectivement « le peuple » est représenté. On le suit depuis la prise de la Bastille à l'exécution de Louis XVI. Plusieurs personnages ordinaires lui donnent de la consistance même si on peine parfois à suivre leurs pérégrinations quotidiennes. L'histoire d'amour relatée est assez banale, ce qui était visiblement l'objectif. Mais les femmes sont mises à l'honneur et malheureusement elles ressemblent trop souvent à des mégères caricaturales de faubourgs.

La qualité première du film tient sans nul doute à sa philosophie générale donc, favorable au peuple réel représenté sur fond d'épisode révolutionnaire fondateur de notre société. Et en cela, il s'oppose effectivement totalement aux films idéologiques « furétistes » caricaturaux du bicentenaire de la Révolution (La Révolution Française, les années Lumière, les années Terribles). Rien que pour cela, il mérite d'être salué.

Bruno Decriem

Je pense que certains points auraient pu être un peu mieux développés – 2 heures c'est bien peu pour traiter juillet 1789-janvier 1793, ne serait-ce que dans l'optique du rapport du peuple à la monarchie (et il n'y avait pas que ça non plus, même si c'était là l'approche principale).

Cela dit, ça a fait effectivement du bien de voir le peuple dans le rôle de protagoniste qui lui revient. C'est tellement rare ! (Comme des films qui portent un regard positif sur la Révolution en général.)

Quant à Robespierre, il était parmi les plus présents des personnages historiques et ses prises de position n'ont pas été dénaturées. Je ne vais donc pas me plaindre. (D'ailleurs, même si l'acteur n'est pas des plus ressemblants, on s'est au moins rappelé la jeunesse du personnage.)

En sortant du cinéma, j'ai entendu remarquer que les personnages fictifs manquaient d'épaisseur. Je ne suis pas d'accord – ils représentaient plus que des individus, mais cela ne m'a pas empêchée de les trouver attachants.

En tout, c'est un beau film sur la Révolution comme il n'y en a pas des masses, même s'il n'est pas sans défauts.

Suzanne Levin

Le film 1788 de Failevic était extraordinaire, le peuple y était visible... Bref je suis critique pour celui-ci.

La marche des femmes en octobre commence bien puis, plus rien on passe à autre chose... celui qui ne connaît pas le déroulement de la Révolution ne peut pas comprendre le pourquoi de cette marche... La faim oui la faim essentiellement. Les chants sont bien et les images sont belles, les femmes aussi ! Le vote pour la mort du roi est bien vu mais manque de développement et le bourreau qui dit au roi de faire attention à la marche ! Mes élèves ne retiendraient que ça... je crois et les jolies femmes. Le film est trop rapide et manque de profondeur ...

Bernard Vandeplas

En fait, j'y allais, curieux de voir comment le réalisateur Pierre Schoeller s'attaquait à une question qui me taraude depuis la classe de seconde. J'ai certes mes héros de la révolution, mais comment le peuple, celui du pauvre Martin que Jean Ferrat dépeint si bien dans sa chanson « bicentenaire », fit-il pour se débarrasser de mille ans de pouvoir de droit divin et inventer la République ? Une vraie question politique d'actualité !

Autant le dire d'emblée, j'ai aimé le film pour ce qu'il est : une formidable et honnête leçon d'histoire, telle qu'on voudrait la voir plus souvent développée dans les médias et à l'école. C'est aussi et surtout une réflexion solidement argumentée sur le pouvoir, poursuivie dans ce film par l'auteur de « l'exercice de l'état ».

Le peuple de Schoeller est d'abord un peuple opprimé qui a soif de liberté. Schoeller en a pris le parti, c'est clair. C'est un peuple qui aime qui chante, qui est solidaire, qui se parle, échange, discute et se respecte. Ce peuple-là est vertueux et la violence, il la subit plus qu'il ne l'exerce. Mais le film vaut aussi pour sa qualité esthétique et la foison de ses paraboles. La scène du massacre du Champ de Mars est exemplaire à ce titre.

Alcide Carton

